

N°267

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 29 janv 2019

Les Fédérations Force Ouvrière, CFE CGC et CGT de la chimie exercent leur droit d'opposition à l'accord signé par France Chimie et la CFDT.

Par lettre recommandée du 17 janvier dernier que vous trouverez en pièce jointe, les fédérations FO, CGC et CGT de la chimie ont décidé d'exercer leur droit d'opposition à l'accord du 9 janvier dernier signé par France Chimie, les fédérations associées et la CFDT.

En dernière analyse, il n'est pas possible de laisser France Chimie instituer une Convention Collective à deux vitesses, au détriment des salariés des plus petites entreprises. Tout comme il n'est pas possible de laisser croire qu'il y aurait un tant soit peu de « dialogue social » dans la branche alors qu'aucune des revendications portées par les 3 fédérations n'est discutée et encore moins entendue.

A la suite de cette opposition, France Chimie a décidé de relever, par décision unilatérale, la valeur du point de 1 % au 1^{er} janvier 2019 (grille en annexe)

Pour une base 38 h la valeur du point est donc portée à 8,20 euros

Le coefficient de calcul du complément de salaire est porté à 0,755

Ce coefficient s'appliquera, pour le calcul des minima de l'avenant 1 selon la formule :
$$(8.2 \times \text{coeff}) + [(225 - \text{coeff}) \times 8.2 \times 0.755]$$

NB : pour la grille 35 h, la valeur du point est de 7,55. Le reste de la formule est inchangé.

Force Ouvrière demandera la réouverture des NAO lors de la réunion paritaire du 30 janvier prochain et continuera de porter l'exigence d'une définition des minima hiérarchiques qui permette de garantir dans toute la branche les éléments conventionnels tels que les majorations pour ancienneté ou travail en équipe alternante.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>